

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_139

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

Etaient présents :

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE POUR
LES ANIMATIONS DE NOËL
À L'UNION DES
COMMERÇANTS DE
CALUIRE BOURG (UCCB)

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201215-D2020-139-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

L'Union des Commerçants de Caluire Bourg (UCCB) a pour objectif de rassembler les commerçants et artisans, de les informer et de contribuer à l'attractivité commerciale du centre bourg.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie COVID-19, l'association n'a pas pu organiser cette année les opérations de promotion et d'animation du centre-ville, notamment « le dimanche en herbe » en juin et « la braderie du centre Bourg » en septembre. Ce sont ces opérations qui génèrent la majorité des recettes de l'association.

Elle a toutefois pu maintenir « les jeudis de Caluire » qui est une opération de promotion commerciale par le biais d'offres inédites dans les commerces adhérents tous les jeudis de l'année. Pour soutenir cette initiative, la Ville offre 2h de stationnement dans les parkings du centre-ville.

Pour lui permettre de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixée en matière d'animations commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association sollicite le concours financier de la Ville sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Du 15 novembre 2020 au 10 janvier 2021, l'association a entièrement décoré la rue Jean Moulin, l'avenue Pierre Terrasse, la place de l'église et les abords, l'objectif étant de rendre le quartier festif et attractif après cette année difficile.

L'association doit pouvoir équilibrer son budget et poursuivre son activité de dynamisation du centre-ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ATTRIBUER à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées par la mise en place des décorations de Noël d'un montant maximum de 3 000 €,

- DE DIRE que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2020 et la dépense imputée sur le compte fonction 94 – nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.